

**Référence de l'appel à propositions : 02/2022**

**Intitulé : Projets régionaux favorisant la reprise d'activité économique post crise  
COVID-19 et l'emploi des jeunes/femmes**

**Type de procédure : restreint**

**RAPPORT D'ÉVALUATION DES NOTES SUCCINCTES DE PRESENTATION**

**Contenu**

- Calendrier
- Participants
- Évaluation des notes succinctes de présentation
- Conclusions
  - Décision sur l'évaluation des notes succinctes de présentation
  - Notes succinctes de présentation recommandées pour la présélection
  - Notes succinctes de présentation non recommandées pour la présélection

**Annexes**

Grille d'évaluation des notes succinctes de présentation

**1. Calendrier**

	Date	Heure
<b>Publication de l'appel à propositions</b>	07/02/2022	-
<b>Date limite de soumission des demandes</b>	21/03/2022	13H00
<b>1<sup>re</sup> réunion</b>	28/03/2022	09H30
<b>2<sup>ème</sup> réunion</b>	26.05.2022	09h30

**2. Participants**

Nom	Représentant	Rôle <sup>1</sup>
Mr Mohamed Abdessalem	CGDR	Président
Mr Haythem Mestiri	CGDR	Rapporteur
Mr Nassim HASNI	IRADA-Bizerte	Evaluateur N°1
Mr Mohamed Tahrani	UGP IRADA	Evaluateur N°2
Mr Chokri MEJRI	BFPME	Evaluateur N°3

<sup>1</sup> Évaluateur, assesseur, observateur, président, rapporteur, etc.

### 3. Evaluation des Notes Succinctes de Présentation

A l'issue de la réunion du Comité d'Evaluation effectuées le **28.03.2022** et des décisions prises conformément la section 2.3.1, des lignes directrices à l'intention des demandeurs de subvention, le comité d'évaluation a retenu **19 demandes** et a transféré les dossiers pour qu'ils soient évalués par des deux assesseurs indépendants.

Les rapports d'évaluation des assesseurs ont été reçus le **16.05.2022** dont l'évaluation des notes succinctes de présentation a été effectuée en attribuant une note globale sur 50, ventilée suivant la grille d'évaluation en annexe. L'évaluation a permis de vérifier la conformité avec les instructions relatives à la manière de remplir la note succincte de présentation, qui figurent dans la partie A du formulaire de demande de subvention.

Les critères d'évaluation sont classés par rubriques et sous-rubriques. Chaque sous-rubrique se voit attribuer une note comprise entre 1 et 5 comme suit : 1 = très insuffisant ; 2 = insuffisant ; 3 = satisfaisant ; 4 = bon ; 5 = très bon.

Les assesseurs ont été briefés pour appliquer la démarche suivante pour l'évaluation des Notes Succinctes de présentation :

1. Classement des actions proposées selon leur note totale.
2. Dans un premier temps, seules les notes succinctes de présentation ayant obtenu au moins 30 points sont retenues pour la présélection.
3. Dans un second temps, le nombre de notes succinctes de présentation est réduit, sur la base de leur classement dans la liste, au nombre de notes succinctes de présentation dont le montant cumulé total des contributions demandées est égal à au moins 200% du budget disponible pour le présent appel à propositions.

Démarche adoptée par le Comité d'évaluation :

- Vérification de la conformité des grilles d'évaluation avec les numéros de référence attribués aux notes succinctes de présentation des projets.
- Vérification des sous-totaux et des totaux des notes globales attribuées par les assesseurs pour chaque note succincte de présentation du projet.
- Identification des organismes à but non lucratif demandeurs afin de s'assurer que la bonification +2 ait été attribuée seulement à leurs dossiers : Critère 1.4 (Pertinence)

Le comité d'évaluation a finalisé la revue des évaluations des notes succinctes de présentation et a établi une liste de notes succinctes de présentation présélectionnées, pour lesquelles les demandeurs principaux seront invités à soumettre des demandes complètes. Les notes succinctes de présentation sont classées selon la moyenne des scores obtenus.

Les notes succinctes de présentation ayant obtenu un score moyen inférieur à celles présélectionnées sont également énumérées ci-après.

Les grilles d'évaluation de toutes les notes succinctes de présentation examinées sont annexées au présent rapport.

## 4. Conclusion

### 4.1 Notes succinctes de présentation recommandées

Il est recommandé de présélectionner les notes succinctes de présentation suivantes :

<b>Demande n°</b>	<b>Demandeur principal</b>	<b>Score moyen</b>	<b>Subvention demandée (TND)</b>	<b>Commentaires</b>
02-2022-004	Riahi Abir	36,5	200 000	Présélectionné
02-2022-010	Association Protection et sauvegarde du littoral de Bizerte	35	198 800	Présélectionné
02-2022-012	ROTOPLASTICA	34,5	156 000	Présélectionné
02-2022-014	Société GEPROS	35	112 000	Présélectionné
02-2022-016	SOIB	35	101 600	Présélectionné
02-2022-017	Sté Afrique Métal	44	200 000	Présélectionné
02-2022-018	Golden Farm	38,5	200 000	Présélectionné
02-2022-019	Marwen Mokdad	35	160 000	Présélectionné
02-2022-020	Sté Ferry Recycling	42	180 000	Présélectionné
02-2022-022	Kamel Melliti	38,5	100 000	Présélectionné
02-2022-023	Sté Moulage plastique	35	140 000	Présélectionné

Nombre de notes succinctes de présentation présélectionnées : 11

Montant total demandé pour toutes les notes succinctes de présentation présélectionnées : 1 748 400 TND (Somme des contributions demandées).

Montant total disponible : 600.000 TND

Cette liste va être publiée sur le site web du CGDR et celui d'IRADA et les demandeurs présélectionnés seront convoqués pour une formation afin de leur donner tous les moyens pour rédiger une bonne proposition de demande complète. Cette formation sera dispensée par Visio conférence (à distance).

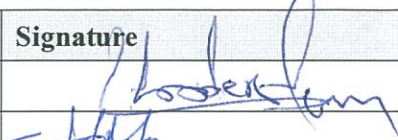
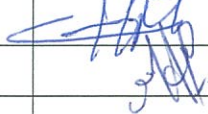



## 4.2 Notes succinctes de présentation non recommandées

Les notes succinctes de présentation suivantes ne sont pas recommandées pour la présélection :

<b>Demande n°</b>	<b>Demandeur</b>	<b>Score moyen</b>	<b>Commentaires</b>
02-2022-002	Mourad Aissiou	15	Le seuil minimal de 30 n'a pas été atteint
02-2022-005	Société maintenance industrielle et services	11	Le seuil minimal de 30 n'a pas été atteint
02-2022-006	Société NS CONSULTING	16	Le seuil minimal de 30 n'a pas été atteint
02-2022-007	IMB	23	Le seuil minimal de 30 n'a pas été atteint
02-2022-011	Oil north industry	23,5	Le seuil minimal de 30 n'a pas été atteint
02-2022-013	LABIDI Mohamed Ali	21,5	Le seuil minimal de 30 n'a pas été atteint
02-2022-021	Déco Métal	23	Le seuil minimal de 30 n'a pas été atteint
02-2022-024	Sté AMD Services	11	Le seuil minimal de 30 n'a pas été atteint

Nombre de notes succinctes de présentation non retenues : 8

4. Signatures

	Nom	Signature
Président	Mr Mohamed Abdessalem	
Secrétaire	Mr Haythem Mestiri	
Évaluateur 1	Mr Nassim HASNI	
Évaluateur 2	Mr Mohamed Tahrani	
Évaluateur 3	Mr Chokri MEJRI	

# **Annexes**

**Grille d'évaluation:**

<b>1. Pertinence de l'action</b>	Sous-note	<b>20</b>
1.1 Dans quelle mesure la proposition est-elle pertinente par rapport aux objectifs et priorités de l'appel à propositions, aux thèmes/secteurs/domaines spécifiques ou à toute autre exigence particulière mentionnée dans les lignes directrices à l'intention des demandeurs ? Les résultats attendus de l'action respectent-ils les priorités établies dans les lignes directrices à l'intention des demandeurs à la section 1.2 (innovation technologique, commerce électronique, environnement, emploi des jeunes et des femmes, amélioration de l'indice de HSQ et/ou de la sécurité au travail) ?	4(x2)**	
1.2 Dans quelle mesure la proposition est-elle pertinente par rapport à l'environnement local (en tenant compte de la synergie avec d'autres initiatives en matière de développement et de l'absence de double emploi)?	5	
1.3 Les participants (bénéficiaires finaux, groupes cibles) sont-ils clairement définis et leur choix est-il pertinent d'un point de vue stratégique ? Leurs besoins et leurs contraintes ont-ils été clairement définis et sont-ils convenablement abordés dans la proposition ?	5	
1.4 Le demandeur principal est un organisme à but non lucratif	2	
<b>2. Conception de l'action</b>	Sous-note	<b>30</b>
2.1 Dans quelle mesure la conception générale de l'action est-elle cohérente ? La proposition indique-t-elle les résultats que l'action devrait permettre d'atteindre ? La logique d'intervention explique-t-elle le bien-fondé des résultats attendus ?	5(x2)**	
2.2 La conception reflète-t-elle une analyse solide des problèmes existants, ainsi que des capacités des parties prenantes concernées ?	5(x2)**	
2.3 La conception tient-elle compte de facteurs externes (risques et hypothèses) ?	5	
2.4 Les activités sont-elles réalisables et cohérentes au regard des résultats attendus (y compris du calendrier) ? Les résultats (produits, effets et impact) sont-ils réalistes ?	5	
<b>NOTE TOTALE</b>		<b>50</b>

Les critères d'évaluation sont classés par rubriques et sous-rubriques. Chaque sous-rubrique se voit attribuer une note comprise entre 1 et 5 comme suit : 1 = très insuffisant ; 2 = insuffisant ; 3 = satisfaisant ; 4 = bon ; 5 = très bon.

\* Remarque : une note de 5 (très bon) ne sera attribuée que si la proposition aborde spécifiquement plus que le nombre minimum requis de priorités telles que mentionnées à la section 1.2 (objectifs du programme) des présentes lignes directrices.

\*\* Cette note est multipliée par 2 en raison de son importance